

Révision du SDRIF : les 200 propositions d'IDFE

Des propositions démocratiquement élaborées

Initiée par le Conseil régional la révision du Schéma directeur d'Ile-de-France (imposé par l'Etat en 1994) est lancée. Elle occupera au moins deux années. L'Etat a déjà fait travailler ses services, l'Institut francilien d'urbanisme (l'IAURIF) a dressé un bilan, le Conseil économique et social a donné son avis. Sollicité de participer aux ateliers qui permettront à chacun de s'exprimer, IDFE a mobilisé ses militants. Au terme de plusieurs mois de travail intense pas moins de 200 propositions ont été formulées. Elles ont été validées par le Conseil d'administration à la mi mars 2005. Voici les premiers de ces textes. Les autres constitueront l'essentiel des dossiers de notre mensuel jusqu'à la fin de l'année.

IDFE devant la révision du SDRIF

Nécessité de la démarche

Conçu au début des années 90, le Schéma directeur de la région Ile-de-France reste dans la continuité des précédents : tenter de maîtriser et d'organiser la croissance spontanée (économique, démographique et spatiale) de l'agglomération. Il ne répond pas à la nouvelle exigence : la durabilité de la région face à de futures crises écologiques et sociales.

Faute de mesures d'accompagnement et de volonté politique ce schéma a été mal appliqué. Ses meilleurs principes, notamment sur la protection des espaces naturels, ont été oubliés : il faut lui donner les moyens de ses ambitions.

Horizon

IDFE demande énergiquement que les perspectives de la réflexion soient allongées de 2015 à au moins 2030, voire comporte une perspective à 2050. En 2050 les enfants d'aujourd'hui auront 45 ans.

Participation

IDFE approuve le changement de méthode qui donne sa place à tous les citoyens. IDFE est résolue à participer à cette tentative de démocratisation en mobilisant ses militants.

Objectif

IDFE souhaite que la révision du SDRIF ne soit pas le replâtrage d'un super POS mais l'occasion de bâtir un projet pour l'Ile-de-France.

Eco-région

IDFE est favorable au concept de "première éco-région d'Europe". Son application suppose que, désormais, tout nouveau "développement" francilien soit économiquement, socialement et écologiquement durable. Il s'agit d'un changement de cap historique qui devrait se traduire par un SDRIF radicalement différent, en cohérence avec un "agenda 21" régional. Par son caractère novateur et exemplaire cette démarche renforcera le rayonnement national et international de l'Ile-de-France.

Priorités

IDFE souhaite un vigoureux recentrage des préoccupations régionales. "L'attractivité" de l'Ile-de-France doit s'exercer en priorité à l'égard des populations actuelles de la région de manière à freiner leur tendance croissante à la délocalisation. Cela passe par une amélioration convaincante de la qualité et du cadre de vie qui serait insuffisante sans réduction des inégalités territoriales (ségrégation économique, sociale, démographique) et des poches d'exclusion.

Application

IDFE estime que la révision du SDRIF n'atteindra son objectif que s'il est assorti de mesures précises, fermes et probablement contraignantes permettant son application. Ces mesures traduiront une volonté politique.

Place et rôle de l'Ile-de-France

La place de l'Ile-de-France doit s'envisager à quatre échelles :

Monde : le rayonnement international de l'agglomération repose sur le prestige culturel français, sur les atouts séculaires de Paris (climat, centralité, histoire, patrimoine, liberté, qualité de vie). Il souffre de l'érosion de la langue française, de la concurrence des autres métropoles, de la baisse de la réputation universitaire. Elle est menacée par la mondialisation.

IDFE estime que les atouts franciliens doivent être mis en valeur, que la qualité de la vie doit être restaurée et que l'offre universitaire doit être améliorée, notamment par la création d'une nouvelle cité universitaire internationale.

Europe : Pour les mêmes raisons, IDFE est fermement opposée au concept "Paris capitale de l'Europe", prétentieux, contraire à l'idée et à l'institution européenne, contre-productif car il ne peut qu'indisposer nos partenaires.

France : IDFE demande que le Schéma directeur régional d'Ile-de-France s'inscrive dans une politique d'aménagement du territoire national impliquant l'abandon de l'hyper concentration parisienne et le développement des autres régions françaises, autour de leurs métropoles et à partir de leurs atouts spécifiques, afin qu'elles prennent leur place, elles aussi, en Europe ;

Bassin parisien : IDFE suggère la reprise d'une réflexion sur l'aménagement du Bassin parisien et une politique de conventions avec les autres régions de ce Bassin, favorisant le développement des atouts spécifiques de ses villes.

La place et le rayonnement de l'Ile-de-France dépendent aussi et surtout de son bon fonctionnement interne, ce qui revient à traiter de sa population et de son aménagement, objet même du SDRIF.

Une population limitée et valorisée

Observant :

- que les données démographiques franciliennes comportent encore de nombreuses inconnues et incertitudes ;
- que la population francilienne s'accroît un peu plus modérément que ne l'avait prévu le SDRIF de 1994 ;
- qu'elle s'accroît surtout en grande couronne de manière diffuse et incontrôlée, aggravant ainsi l'étalement urbain ;
- que le déficit migratoire avec les autres régions métropolitaines se creuse ;
- que le flux migratoire en provenance de l'étranger s'accroît ;
- que les populations d'origine étrangère (qui s'installent dans la proportion de 42% en Ile-de-France) ont tendance à se grouper dans certaines communes, ce qui compromet leur accueil et leurs chances d'intégration.

Ile-de-France Environnement demande :

- 1- que les services de l'Etat et de la Région élaborent en commun et publient rapidement un dossier complet sur la situation démographique de l'Ile-de-France (évolution quantitative de 1946 à 2004, flux migratoires, évolution sociologique) ;
- 2- que soient établies plusieurs projections démographiques à partir de scénarios d'évolution économique et sociale proposés par les élus et que ces projections soient prolongées au-delà de 2015. Les scénarios proposés par les élus et leurs conséquences démographiques doivent être largement débattus.

Ile-de-France Environnement souhaite :

- 1 - que l'augmentation de la population de l'Ile-de-France soit contenue pour réduire les difficultés dues à une congestion de la région ;
- 2 - que le déficit migratoire avec les autres régions métropolitaines soit freiné grâce à une politique d'amélioration de la qualité de la vie (environnement, logement, transports, sécurité) ;
- 3 - que la répartition de la croissance de la population soit mieux équilibrée et, notamment, que l'hyper-centre de l'agglomération ne soit pas densifié ;
- 4 - que la croissance démographique de la couronne soit modérée et localisée en fonction des transports en commun et du potentiel d'activités ;
- 5 - que les populations d'origine étrangère soient mieux réparties sur l'ensemble du territoire ;
- 6 - que l'apport des populations d'origine étrangère soit valorisé par une vigoureuse politique régionale (contrat d'alphabétisation, formation, emploi, logement) améliorant leur accueil et facilitant leur intégration.

L'aménagement du territoire francilien

Ile-de-France Environnement constate :

La démographie francilienne se caractérise par un solde migratoire négatif avec le reste de la France ;

Un déséquilibre persiste et même s'accroît, en termes de population, d'emplois et de niveau social, de l'ouest et du sud-ouest de l'agglomération par rapport à l'est et au nord ;

Les difficultés de la vie qui tiennent au coût du logement, aux difficultés de déplacement, aux pollutions et aux nuisances, ont tendance à s'aggraver ;

La densité de l'hyper-centre francilien (Paris intra muros et quelques communes limitrophes), déjà unique en Europe, augmente. La densité de la proche couronne est souvent comparable à celle du centre des métropoles régionales ;

L'urbanisation anarchique, en tâche d'huile, se poursuit dans les zones rurales.

IDFE considère que "l'attractivité" de l'Ile-de-France doit être envisagée en priorité pour ses habitants, qu'elle repose sur l'amélioration de la qualité de la vie, celle-ci supposant la réduction des inégalités économiques, sociales, démographiques et environnementales.

C'est pourquoi IDFE réaffirme son attachement aux principes qui suivent :

1 - Polycentrisme

- Un aménagement francilien durable, économe de l'espace, de l'énergie, des pollutions et nuisances, en cohérence avec la priorité aux transports collectifs, ce qui suppose un aménagement polycentrique.

- Le développement sélectif de quelques centres urbains groupant lieux de décision, équipements publics, centres commerciaux, centres culturels et de loisirs, gares, habitat, activités.

2 - Urbanisme

- Dans l'hyper-centre francilien :

. stabilisation de la densité de population, voire desserrement chaque fois que cela est possible ;

. arrêt de la densification du bâti : abandon définitif de l'urbanisme des tours, gros consommateur d'énergie et destructeur du lien social ;

. maintien d'espaces ouverts entre Paris et les communes voisines par la sauvegarde de la ceinture verte parisienne, ainsi que des bois de Vincennes et de Boulogne.

- En proche couronne :

limitation de la densité de population au niveau de celle des centres des métropoles régionales ;
préservation des quartiers d'habitat individuel subsistant dans les banlieues denses ;
reconstruction de la ville en réaménageant les friches industrielles, les délaissés des infrastructures de communication, les terrains d'Etat mal utilisés et les grands ensembles à restructurer.

- En grande couronne :

. croissance démographique modérée et localisée en fonction des infrastructures de transport et du potentiel d'activité local ;

. restriction des espaces constructibles en zone rurale ;

- . poursuite, dans leur emprise actuelle, du développement des villes nouvelles non achevées (Sénart, Marne la Vallée) ;
- . développement des villes moyennes par l'implantation d'activités, d'équipements publics et par une urbanisation de densité raisonnable, peu consommatrice d'espace ;
- . arrêt de l'urbanisation des bourgs, villages et hameaux, si ce n'est de façon modérée, strictement encadrée, respectant les paysages et le caractère de l'habitat local.

3 - Habitat

- maintien d'une offre diversifiée: immeuble collectif de zone dense, petit immeuble collectif ou semi-collectif, maison individuelle, en particulier sous forme de maisons de ville ; locatif, locatif aidé, accession à la propriété ;
- mixité du tissu urbain : mélange d'habitat, d'équipements publics et d'activités ; insertion systématique d'un habitat social.

4 - Equipements et activités

- Paris et Hauts-de-Seine : arrêt de la concentration des emplois, en particulier autour de La Défense ;
- Petite couronne est et nord : rééquilibrage vigoureux, mais respectueux de l'environnement, des activités à forte valeur ajoutée ;
- Petite et grande couronnes : renforcement des principaux centres urbains en moyens universitaires, culturels et administratifs ; revitalisation du commerce et de l'artisanat de proximité; arrêt du développement des grandes surfaces commerciales.

5 - Recherche

- Maintien de pôles de recherche forts en Ile-de-France, ce qui n'interdit pas la consolidation de pôles importants dans d'autres régions ;
- Création d'un pôle scientifique important en Seine-Saint-Denis, sur un site précis, (plaine Saint-Denis ou Le Bourget ou Bobigny) attirant des équipes de premier plan.

6 - Déplacements

Transports terrestres :

- application du PDU régional: développement des circulations douces de proximité amélioration des transports collectifs existants; limitation du trafic automobile individuel et des deux roues polluants;
- réduction du trafic des poids-lourds par transfert de fret sur le fer et la voie d'eau ;
- accélération des aménagements de transports collectifs circulaires et desserte prioritaire des pôles à restructurer en petite couronne, des villes nouvelles et des villes moyennes en grande couronne
- arrêt des projets autoroutiers ;
- implantation d'activités, de commerces et de centres de loisirs seulement dans des zones desservies par des transports collectifs.

Transports fluviaux : développement du transport par voie d'eau de passagers et de marchandises, dans le respect des autres usages et de la revégétalisation des berges.

Transports aériens : stabilisation du trafic aérien diurne au niveau actuel et réduction drastique du trafic aérien nocturne de Roissy ; pas de redéploiement du trafic vers les aéroports d'aviation générale.

7 - Espaces naturels

- préservation des espaces agricoles dans le périurbain et dans les zones de grande culture ;
- traduction de la politique de la ceinture et de la trame verte dans les règlements et les documents d'urbanisme ;
- mise en valeur des jardins, parcs, espaces naturels et forêts ; mise en réseau par des liaisons vertes;
- protection dans les PLU des bois et forêts par classement en "espace boisé classé" et des autres espaces naturels par délimitation des périmètres ;
- protection renforcée des vallées et des sites d'intérêt paysager ou écologique ;
- protection et mise en valeur des cours d'eau, de leurs berges et des zones humides ;
- protection renforcée (population, habitat, activités, équipements) des parcs naturels régionaux.

8 - Patrimoine bâti

- protection et mise en valeur du patrimoine historique y compris par l'appropriation par les collectivités territoriales, à condition que l'Etat leur en transfère les moyens ;
- identification et protection, dans les documents d'urbanisme, du patrimoine vernaculaire.

Les propositions d'IDFE relatives à la réduction des disparités sociales et spatiales ainsi qu'au problème du logement social et de l'urbanisme seront publiées dans le dossier N° 75, (mai 2005).